

DP.../KM /CRG/17.4.89  
REPUBLIQUE

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES  
(/ / -----)

du 9 Décembre 1993  
DECRET N° 93-640 /MEPRA-DGF-DGCA .  
S.V.F portant inscription au tableau  
d'avancement au titre de l'année  
1988 de certains Inspecteurs de l'  
Enseignement Primaire des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des  
services sociaux (Enseignement) en  
tête : BABIL M. CUNGOU (Gustave Omer)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ / I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 por-  
tant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

D. B. G.

(/u le décret n° 62/130/EF du 9.5.62 fixant  
le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif  
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des  
cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le  
statut commun des cadres de l'Enseignement ;

D. C. F.

(/u le décret n° 55/170/FP-BE du 25.6.65 R86  
réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du  
5.7.62 fixant les échelonnements indicatifs des Fonction-  
naires ;

(/u le décret n° 93/315 du 2<sup>e</sup> Juin 1993  
portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouverne-  
ment ; (/u le décret n° 93/278 du 3<sup>e</sup> Juin 1993  
portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993  
portant organisation des intérimaires Ministres ;

(/u le décret n° 85/250 du 5.3.85 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des  
Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/126 du 14 Novembre 1990 portant  
passage des cadres administratifs à l'avancement et des révisions  
des situations administratives ; 2087/FP du 21.6.58 fixant  
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Admi-  
nistrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville,  
le 10.11.88 ;

DECRETE :

.../...

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1988, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Pour le 10<sup>e</sup> Echelon, à 2 ans

- BABAKA MAOUNGOU (Gustave	Omer )	Brazzaville
- BAKALAFOUA	Gérard	Brazzaville
- ISSANGA	( Gilbert )	Brazzaville
- KIKOUNOU GAGNANOND	Raphaël	Brazzaville
- NGOHO FENELON	Léandre	Brazzaville
- OKOMBI	( Michel )	Brazzaville

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives ;

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- JORO .....1
- DGFP-DGCA .....3
- D.G.B. ....2
- D.G.C.F. ....2
- MEN-CBA .....1
- BGEFA .....1
- DPAA/SP .....3
- DPAA/SA .....2
- SGG/BC .....3
- B/STTT/DGCA .....6
- DOSSIERS/DGCA .....6
- DOSSIERS/DPAA .....6
- DREFA B/VILLE .....2